



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 MARS 2025

Présidée par Fabienne SIGAUD, Maire

Présents : Christophe ROGER, Marie-Claude MILLET, Dominique THELINGE, Josy LAUR, Christophe SOUDÉ, Bruno DAVID, Jacques FROMENT, Michel LACOMBE, Elisabeth LOBO, Lionel NICAUD, Jean-François PRUNET, Nathalie WOMACK.

Absents avec procuration : Marjorie AUSSENAC (procuration à Nathalie WOMACK), Annie BENECH (procuration à Dominique THELINGE), Nadine BOFFETTI (procuration à Jean-François PRUNET), Elsa SOARES (procuration à Josy LAUR), Frédéric SOUSA (procuration à Christophe ROGER), Julien ZANY (procuration à Christophe SOUDÉ).

Absents :

Quorum : 10 Membres présents : 13 Voix exprimées : 19

Secrétaires de séance : Nathalie WOMACK

ORDRE DU JOUR

- 1- Examen et vote du compte financier unique (CFU) 2024 :
 - ✓ Caisse des écoles
 - ✓ Energies renouvelables
 - ✓ Lotissement (Rouget)
 - ✓ Lotissement Théron
 - ✓ Logements sociaux
 - ✓ Commune
- 2- Affectation du résultat 2024
 - ✓ Caisse des écoles
 - ✓ Energies renouvelables
 - ✓ Lotissement (Rouget)
 - ✓ Lotissement Théron
 - ✓ Logements sociaux
 - ✓ Commune
- 3- Plan de financement - Parking de la Maison de Santé Pluridisciplinaire
- 4- FDEL – Place du 11 novembre
- 5- Achat terrain – Délégation de signature
- 6- Tarification de location des salles municipales et convention d'utilisation occasionnelle
- 7- Règlement intérieur du Cinéma Louis Malle
- 8- Convention Folioles
- 9- Convention d'utilisation du minibus
- 10- Suppression et création emploi
- 11- Adhésion ADRC
- 12- Décisions du maire
- 13- Questions diverses

Madame le Maire ouvre la séance à 20H00

Monsieur Jacques FROMENT est arrivé à 20H22

Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 janvier 2025

Les membres du Conseil Municipal doivent se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2025. S'il y a des observations ou des remarques, elles doivent être annotées. Aucune observation ni remarque n'étant formulée, le PV est approuvé.

1. Examen et vote du compte financier unique (CFU) 2024

Sans éléments validés par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP), ce point est reporté au prochain conseil.

2. Affectation du résultat 2024

Sans éléments validés par la DGFiP, ce point est reporté au prochain conseil.

Une nouvelle séance est proposée le 19 mars 2025.

3. Plan de financement - Parking de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP)

Mme le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'extension de la MSP de Prayssac porté par la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble (CCVLV). La consultation des entreprises pour ce chantier est en cours. Le montant prévisionnel avoisine deux millions d'euros.

L'objectif est d'agrandir pour créer de nouveaux cabinets pour les médecins et spécialistes et aussi pour d'autres professions médicales comme les orthophonistes. Aujourd'hui, la MSP compte trois orthophonistes qui ont un rôle essentiel dans la rééducation, notamment en cas d'AVC.

Un plateau de rééducation mais aussi « sport-santé » sera créé avec divers appareils médicaux et paramédicaux. Cela complètera l'offre de Montfaucon et Cahors afin de désengorger les services.

Cette nouvelle structure pourra accueillir les personnes à mobilité réduite, qu'elles soient en fauteuils mais aussi en brancards.

M. Jean-François PRUNET souhaite savoir si une équipe de soignants complète pourra accueillir l'ensemble de ces patients.

Mme le Maire précise que la MSP, dans sa configuration actuelle, peut accueillir 27 praticiens. Ils sont aujourd'hui 32, dont 5 médecins. Sont prévus 2 médecins supplémentaires dont l'un est arrivé en février 2025 et le second qui devrait arriver fin 2025 ou début 2026.

M. Jean-François PRUNET demande si des kinés ou des ostéopathes supplémentaires sont prévus.

Mme le Maire ne peut répondre pour les kinés pour le moment. Ils sont aujourd'hui 5 et 6 postes seront par la suite possibles.

Par ailleurs, un appareil d'échographie portatif sera également proposé aux praticiens. Il ne servira que pour les échographies et non pour les radios ou autre acte d'imagerie. Cet investissement est prévu pour 2025. Il permettra de poser un diagnostic plus rapide afin d'orienter le patient au mieux.

Mme le Maire rappelle également qu'une aire de covoiturage est envisagée sur l'ancien terrain de pétanque. Elle permettra de dégager des places de parking supplémentaires notamment pendant les travaux d'extension.

Les travaux d'aménagement de ce parking seront réalisés en interne.

De plus, la Commune a souhaité garder la maîtrise d'ouvrage de la construction d'un nouveau parking en face de la MSP, à côté de la dialyse. Celui-ci sera complètement perméable et ombragé.

Ce parking sera à destination de la patientèle de la MSP mais sera également disponible pour les autres usagers, notamment pendant les week-ends ou lors d'événements. Il représente 49 places supplémentaires.

Un plan est projeté qui permet aux membres du conseil de visualiser l'emplacement de ce nouveau parking ainsi que des canalisations.

M. Miche LACOMBE demande si le terrain est communal.

Mme le Maire lui répond que oui.

M. Jean-François PRUNET souligne que cette nouvelle infrastructure amènera plus de circulation devant la MSP et qu'il conviendra de sécuriser davantage ses abords.

Mme le Maire explique que cette sécurisation, nécessaire de part l'afflux de nouveaux patients, revient à la CCVLV qui prendra en charge cette opération.

M. Dominique THELINGE, adjoint, précise que les médecins auront toujours un accès par la rue du Rouget.

Mme le Maire précise que les travaux d'extension sont prévus sur 18 mois avec un début possible au mois de septembre 2025.

La construction du parking est prévue sur le même timing.

Mme le Maire souligne que les agents de la Commune sont très impliqués sur ce dossier, notamment pour la conception paysagère.

Le montant global du projet s'élève à ce jour à 245 645,50 € HT (maîtrise d'œuvre comprise).

| |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p style="text-align: center;">Création d'un parking pour l'extension de la MSP Coût estimatif travaux : 225 845,50 € HT – 271 014,60 € TTC Coût estimatif maîtrise d'œuvre : 19 800,00 € HT – 23 760,00 € TTC ⇒ Coût estimatif total : 245 645,50 € HT – 294 774,60 € TTC</p> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Afin de financer ce projet, Mme le Maire propose de solliciter l'aide du Département à hauteur de 32 355,10 €.

Vote : Pour à l'unanimité

4. FDEL – Place du 11 novembre

M. Dominique THELINGE rappelle le projet d'extension du réseau électrique sur la place du 11 novembre à la suite du déplacement de la fête.

Le projet a été revu depuis le conseil du mois de janvier incluant désormais l'éclairage public de cette place puisque le coût de l'extension réseau sera moins élevé qu'initialement prévu.

L'éclairage sera réalisé avec deux mats centraux pour éclairer l'ensemble de la place, l'un situé au centre de la place, l'autre en dessous. Ces deux éclairages centraux sont nécessaires sur ce type de place bordée de platanes.

Le mat du centre de la place permettra également de tendre les guirlandes pour la fête.

Il s'agira de mats aiguille avec quatre feux.

La baisse des coûts est possible car un particulier, habitant de la place, refait toute son alimentation électrique. Il ne restera à la Commune que 60 mètres à réaliser.

Un plan est projeté pour visualisation.

Mme le Maire précise que le réaménagement de la place du 11 novembre est prévu dans la phase 2 des travaux de la RD811 mais qu'en attendant la réalisation de ces travaux, il convient de l'éclairer, notamment pour des raisons de sécurité.

M. Dominique THELINGE précise que le reste à charge pour la Commune sera de 4 470,00 €.

Vote : Pour à l'unanimité

5. Achat terrain – Délégation de signature

Mme le Maire explique que cette délégation est nécessaire pour signer l'acte d'acquisition des parcelles D22, D25 et D26 situées lieu-dit Berlingous, des parcelles E429 et E1587 situées lieu-dit Bout de la côte et des parcelles E502, E504 et E3113 situées lieu-dit La rivière de Meymes pour la somme totale de 3 000,00 €.

Cet acte doit être signé par Mme le Maire et un second représentant de la Commune puisqu'il s'agit d'un acte administratif et non d'un acte notarié.

Mme le Maire propose au conseil de donner délégation à M. Christophe ROGER, 1^{er} adjoint.

M. Christophe ROGER, rappelle qu'il s'agit des parcelles derrière le club house de la pétanque pour le passage de la voie verte ainsi que de quelques parcelles à divers endroits de la commune.

Le consultant mandaté par la commune ainsi que la tutelle du propriétaire ont proposé la signature d'un acte administratif lors duquel le maire fait office de notaire. C'est pour cette raison qu'il convient qu'un second représentant de la Commune soit présent.

Sans question particulière, ce point est proposé au vote.

Vote : Pour à l'unanimité

6. Tarification de location des salles municipales et convention d'utilisation occasionnelle

Mme la directrice générale des Services explique que la délibération précédente concernant la tarification de la location des salles prévoyait une tarification week-end sans qu'aucune tarification au jour pour le samedi ou le dimanche ne soit prévue.

Comme ce cas de figure se présente régulièrement, les services de la DGFip souhaitent une actualisation de la délibération pour permettre une facturation à la journée sur les jours de week-end.

Ainsi, les nouveaux tarifs à la journée, le week-end, pour les salles Maurice FAURE et Oltis, sont les suivants :

| | SALLE OLTIS | ESPACE MAURICE FAURE |
|----------------------------|------------------------------------------|----------------------|
| | Journée de week-end (samedi ou dimanche) | |
| PRIVÉS PRAYSSACOIS | 55 € | 170 € |
| PRIVÉS EXTÉRIEURS | 125 € | 350 € |
| ASSOCIATIONS PRAYSSACOISES | 45 € | 110 € |
| ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES | 75 € | 170 € |

Cette nouvelle délibération prévoit également, pour la salle Oltis, un tarif supplémentaire de 20,00 € si les usagers souhaitent obtenir les clés de la salle dès le vendredi à partir de 17h. Cette possibilité existait déjà pour l'espace Maurice FAURE au tarif de 50,00 €.

Mme la directrice générale des Services précise que les conventions de mise à disposition de ces deux salles ont été mises à jour pour tenir compte de ces nouveaux tarifs.

M. Jean-François PRUNET souhaite savoir à partir de quelle date ces nouveaux tarifs seront applicables, deux dates différentes apparaissant sur le projet de délibération préalablement transmis au conseil.

Mme la directrice générale des Services indique que ces nouvelles dispositions seront applicables au 1^{er} avril 2025 et que la délibération sera corrigée en conséquence.

Vote : Pour à l'unanimité

7. Règlement intérieur du Cinéma Louis Malle

M. Christophe ROGER et Mme Marie-Claude MILLET, adjointe, expliquent qu'un règlement intérieur est nécessaire pour organiser l'utilisation des espaces du Cinéma Louis Malle mis à disposition d'utilisateurs autorisés : salle n°1, salle n°2 et galerie.

Il est important, notamment, de préciser que l'utilisation de la galerie doit être coordonnée avec les horaires d'ouverture du cinéma.

M. Lionel NICAUD demande quelles sont les conditions d'accès à la réservation et quels événements pourront y être organisés.

Mme le Maire explique qu'il existe deux possibilités :

- Une sous-location organisée par le gérant du cinéma dans le cadre du bail commercial liant sa société Ciné 46 et la Commune ;
- Une co-organisation de l'évènement avec la Commune.

Dans les deux cas, une autorisation de l'évènement par la Commune est nécessaire.

M. Christophe ROGER explique que dans le nouveau bail, 12 jours seront prévus pour que la Commune utilise les salles n°1 et 2 afin d'organiser des événements dans le cadre de sa programmation culturelle.

La galerie sera quant à elle accessible à la Commune sur de plus importantes périodes.

Mme le Maire insiste sur le fait que seuls des évènements culturels pourront être organisés dans ce lieu (spectacles vivants, conférences...).

M. Michel LACOMBE regrette que l'expression « en bon père de famille » soit utilisée dans ce règlement intérieur. Il est convenu que celle-ci serait remplacée par un équivalent.

Vote : Pour à l'unanimité

8. Convention Folioles

M. Christophe ROGER rappelle que lors de la mise en place du jardin, une convention tri partite avait été signée entre la Commune, le propriétaire et l'association Folioles.

Aucune nouvelle convention n'a été signée depuis la vente du terrain à la Commune. Il convient donc de régulariser cette situation entre la Commune et l'association. Cette convention précise donc les règles d'utilisation du jardin. Elle précise également que tout nouvel aménagement devra faire l'objet d'une autorisation préalable et écrite de la Commune.

Mme le Maire précise que le prochain aménagement prévu (marre pédagogique) devra être étudié notamment au regard des règles environnementales et de sécurité.

M. Michel LACOMBE demande si une location à titre onéreux est prévue, ce qui selon lui ne serait pas honteux. Mme le Maire explique que les activités de l'association, notamment une importante partie avec les enfants, justifient la gratuité de la mise à disposition.

Vote : Pour à l'unanimité

9. Convention d'utilisation du minibus

Mme le Maire rappelle l'acquisition, par la Commune, en 2024, grâce à une subvention du CCAS, d'un minibus.

Une convention d'utilisation de ce véhicule est nécessaire, notamment avec les Floralies.

Une caution de 500,00 € sera mise en place.

L'objectif premier de ce minibus reste le transport des personnes âgées, isolées, handicapées...et qui souhaitent se rendre au marché le vendredi matin ou vers d'autres destinations comme la MSP, la salle des fêtes, les maisons France service, Santamaria...

Ce minibus ne sera pas mis à disposition des associations.

En effet, Mme le Maire rappelle que la CCVLV a six minibus qui servent principalement aux activités du centre aéré mais qui peuvent aussi être mis à disposition des associations du territoire sous réserve de réservation.

M. Christophe ROGER explique que le minibus de la Commune n'a été financé que par la Commune et le CCAS. Les minibus de la CCVLV ont eux été financés également par des entreprises locales.

Mme Elisabeth LOBO demande si ce minibus ne roulera qu'à Prayssac.

Mme le Maire précise qu'il ne pourra être utilisé que par des acteurs prayssacois (Commune, CCAS, Floralies) mais qu'il pourra être utilisé en dehors du périmètre communal.

Vote : Pour à l'unanimité

10. Suppression et création emploi

Mme la directrice générale des Services explique que l'un des agents de la collectivité peut bénéficier d'un avancement de grade. Il s'agit pour la Commune de reconnaître le travail accompli par cet agents proche de la retraite.

Ainsi, il convient de supprimer l'emploi correspondant au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe de la collectivité, actuellement fixé à 28h par semaine et de créer l'emploi correspondant au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à raison de 28h par semaine.

Mme la directrice générale des Services revient sur le tableau général des effectifs et explique les raisons des vacances des différents postes (départs à la retraite, fin de contrat, disponibilité, démission).

Mme le Maire précise que ces postes restent ouverts dans l'éventualité, si besoin, de prochains recrutements.

Vote : Pour à l'unanimité

11. Adhésion ADRC

M. Christophe ROGER rappelle que la Commune a adhéré à l'Agence pour le Développement Régional du Cinéma dans le cadre des travaux de rénovation du Cinéma Louis Malle.

Il informe le conseil qu'une réunion sera organisée en avril, à la Région, pour évoquer le projet du Cinéma de Prayssac.

Vote : Pour à l'unanimité

12. Décision du Maire

Madame le Maire informe le Conseil des décisions suivantes :

- Ligne de trésorerie

Mme le Maire explique que la Commune a souscrit une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole pour un montant de 300 000,00 € au taux indexé sur l'Euribor 3 mois instantané + une marge de 0,77 %. Les frais de dossier s'élèvent à 300,00 €.

- Lot 13B – Revêtements muraux – HTI Esprits et Matières – Avenant n°2

Augmentation du montant du marché de 1 500,00 € H.T.

Nouveau montant hors taxe du marché : 20 222,00 €

⇒ Confection et pose d'une jupe, fourniture et pose de câbles tendus acier.

- Lot 14 – Electricité – Allez et Cie – Avenant n°2

Augmentation du montant du marché de 10 075,51 € H.T.

Nouveau montant hors taxe du marché : 240 064,94 €

⇒ Travaux modificatifs en lien avec la livraison intermédiaire des ouvrages réalisés en phase n°1 (régie temporaire dans la galerie alors que seule la salle n°1 était ouverte).

- Lot 11 – Sols souples – SAS ETS Brel – Avenant n°2

Augmentation du montant du marché de 1 830,00 € H.T.

Nouveau montant hors taxe du marché : 22 203,80 €

⇒ Parties de moquette en supplément dans la salle n°1 suite à l'enlèvement des sièges de devant.

- Lot 08 – Menuiseries extérieures – MOTA – Avenant n°2

Diminution du montant du marché de 1 140,00 € H.T.

Nouveau montant hors taxe du marché : 81 218,00 €

- Lot 15 – CVC Plomberie – ATSE Bordes – Avenant n°2

Augmentation du montant du marché de 83,69 € H.T.

Nouveau montant hors taxe du marché : 245 466,72 €

- Lot 16 – Espaces verts – Marion Espaces verts – Avenant n°2

Augmentation du montant du marché de 550,00 € H.T.

Nouveau montant hors taxe du marché : 36 921,00 €

⇒ Déplacement de végétaux plantés.

13. Questions diverses

➤ Dates à retenir

× Le prochain conseil lors duquel seront présentés les CFU est prévu le 19 mars 2025.

× Le 22 mars prochain, à 17h30, sera projeté au Cinéma Louis Malle, en présence du réalisateur, Thierry OBADIA, enfant de Prayssac, et d'acteurs, le film « Sur mon chemin ».

Une animation débat sera organisée, à 16h, avec les commissions Culture de la Commune de Prayssac et de la CCVLV, le club ados de la CCVLV (20 enfants), l'association Cinédélice, les gérant du Cinéma... Le thème sera technique autour de la conception d'un film.

Après le film, pour échanger avec le public, un apéritif, avec les acteurs et le réalisateur, sera offert par la Commune. Une interview téléphonique sera accordée à la presse en amont de la diffusion.

Mme le Maire remercie tout particulièrement Thierry OBADIA et son producteur d'avoir accepté de diffuser ce film à Prayssac.

× Mme Marie-Claude MILLET rappelle que le printemps des poètes se déroulera du 15 au 31 mars.

Dans ce cadre, le samedi 15 mars à 10h, sera organisée une rencontre avec l'autrice Hélène Lanscotte.

La pièce Antigone sera présentée au Cinéma Louis Malle, également le samedi 15 mars.

Ces dates sont à retrouver sur le programme de la bibliothèque municipale.

× Le 11 avril 2025, est organisée, à la salle des fêtes, une conférence, dans un premier temps avec les élèves du collège (après-midi), en présence d'un pilote de la patrouille de France ainsi que d'un champion du monde de voltige (présence à confirmer). Les lieux seront ensuite ouverts à l'ensemble du public.

Le détail de cette organisation sera précisé ultérieurement.

➤ Journée citoyenne

Comme déjà évoquée, cette journée se déroulera le 24 mai 2025.

M. Lionel NICAUD en rappelle le principe.

Les associations et les habitants peuvent dès à présent proposer des idées d'ateliers collectifs. Un formulaire de candidature est disponible à l'accueil de la mairie ou sur les sites internet. Les idées doivent contribuer au bien collectif et entrer dans l'une des quatre catégories suivantes :

- social, solidarité et santé ;
- environnement et cadre de vie ;
- sport et bien-être ;
- culture et loisirs.

Ensuite, les usagers pourront s'inscrire pour participer à un ou plusieurs ateliers. Sont espérés au minimum une dizaine d'ateliers différents avec, dans l'idéal, une vingtaine de propositions. Ils se dérouleront le matin et l'après-midi.

Le midi, sera organisé un grand repas collectif qui sera préparé dans le cadre d'un atelier.

La journée se conclura par un bilan présenté par les différents ateliers et une soirée festive.

Certaines associations se sont d'ores et déjà manifestées, notamment l'Amicale ou le comité des fêtes.

Le comité des fêtes prévoit entre autre de s'investir dans le ramassage des déchets.

Mme le Maire précise que trois ateliers sont pré-fléchés et correspondent à ce qui a été mis en place dans le cadre des budgets participatifs : construction de nichoirs, parcours santé, jardinage avec un volet gestion des déchets grâce à une intervention du SYDED.

L'Amicale a proposé un atelier Signalétique sur les chemins de randonnées avec ses deux clubs de marche.

L'ALAE propose un atelier de création des décorations de l'été. Les Florales pourraient y être associées pour un moment intergénérationnel.

➤ Réunion d'information de la Gendarmerie nationale

Une réunion d'information sur les risques d'escroquerie (téléphonique, internet...) est organisée par la Gendarmerie nationale. Elle se déroulera le 21 mars 2025, à 18h, à l'espace Maurice FAURE.

➤ **Campagne de communication de l'Association des Maires de France (AMF)**

Marjorie AUSSÉNAC, conseillère municipale, a été choisie par l'AMF46, avec quatre autres élus du département, pour être le visage d'une campagne de communication afin d'inciter les citoyens à s'engager lors des prochaines élections municipales qui se dérouleront en 2026.

Le titre de cette campagne est « Je suis citoyen(ne), je m'engage pour ma commune ».

➤ **Mon compte formation élus**

M. Lionel NICAUD rappelle aux élus qu'ils bénéficient de crédits de formation dans le cadre de leur compte formation élus.

Au bout de cinq ans de mandat, il a accumulé 800,00 € de crédits. Contrairement au Compte Formation Professionnel (CPF), l'utilisateur n'a pas d'obligation d'abonder la somme sur ses deniers personnels.

Sans autre question,

La séance est levée à 21H04.

Approbation du compte-rendu en séance du Conseil Municipal du 19 mars 2025.

SIGNATURES

Madame le Maire



Fabienne SIGAUD

Secrétaire de séance



Nathalie WOMACK